



## Informations aux habitant·e·s de Chêne-Pâquier

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces informations et nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bonne santé et belle suite d'automne à toutes et tous.

Votre Municipalité

### Révision du Plan général d'affectation communal et de son règlement (PGA)

La mise à l'enquête s'est terminée le 15 octobre 2021. Des oppositions ont été déposées. La Municipalité vous tiendra informé·e·s de la suite de la procédure.

### Sapins de Noël



Comme chaque année, vous avez la possibilité de commander un sapin de Noël qui sera livré à votre domicile par Christophe Chautems **le samedi 18 décembre 2021**.

Christophe attend votre commande au 079 310 58 51 **jusqu'au jeudi 25 novembre**.

**La Municipalité a le plaisir de vous offrir le sapin.**

### Chemins

**Arbres et haies le long de la route:** les arbres, arbustes, haies, etc. plantés dans les propriétés bordières, doivent être taillés de manière à ne pas masquer la visibilité, les signaux de circulation, miroirs, plaques indicatrices des noms de rues, numéros de maison ou lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons. Tailler à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

**Propreté des chemins:** toute personne qui salit la voie publique est tenue de la remettre ou de la faire remettre, à ses frais, immédiatement en état de propreté.

### Gestion des déchets

**Déchets encombrants:** ils correspondent aux déchets incinérables de plus de 60 cm de longueur ou qui ne peuvent être mis en sac de 110 litres. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie dans une benne. Pour des quantités de plus 1 m<sup>3</sup> (vide-grenier par exemple), ces déchets devront être évacués directement par le propriétaire en commandant une benne à une entreprise spécialisée. Celle-ci facturera leur élimination directement au propriétaire.

**Déchets de chantier et de démolition:** Les matériaux tels que briques, plaques de plâtres, ciment, béton, carrelage, gravats, tuiles sont à évacuer directement par le propriétaire et à remettre à une entreprise spécialisée de la région. Celle-ci facturera leur élimination directement au propriétaire.

**Pampers:** pour atténuer les effets sociaux du système de taxes, la Commune remet annuellement à chaque famille, 3 rouleaux de 10 sacs taxés de 35 litres par enfant de moins de 3 ans.



### Épuration

**Ce qui doit finir dans la poubelle et non dans les toilettes :** lingettes, cotons démaquillants, coton-tiges, serviettes hygiéniques, médicaments, déchets de cuisine, huiles et graisses, litières d'animaux, entre autres.

Les grilles qui se trouvent dans notre village sont reliées aux eaux claires et vont directement au ruisseau et non à la STEP. Merci de ne rien déverser dedans.



## Entraide et solidarité

Le groupe WhatsApp « Solidarité Chêne-Pâquier » est toujours vivant ! Aujourd'hui encore, il permet d'offrir ou de demander des services. Si vous souhaitez rejoindre le groupe : faites-en la demande à Dominique Dupertuis. Si vous n'avez pas cette envie ou pas les moyens techniques d'y accéder, prenez contact avec un voisin ou la commune. Vos propositions ou vos besoins seront relayés au groupe.

## Seniors

Pro Senectute Vaud propose une large offre de prestations et d'activités pour seniors. Le Club de membres Pro Senectute Vaud se veut être un lieu d'échange et d'expression. A l'occasion de son 100<sup>e</sup> anniversaire, il souhaite offrir un an d'adhésion gratuite à nos villageois concernés. En cas d'intérêt, adressez-vous d'ici au **24.01.2022** à Sandrine Gobalet Stauffer [sgobalet@hotmail.com](mailto:sgobalet@hotmail.com) 079 414 84 46.



## Chemin des Blés

L'association est à la recherche, pour 2022, d'une secrétaire et d'un baliseur.

En cas d'intérêt pour l'un de ces postes, veuillez écrire à M. Sven Eggenberger, Président, [president@chemin-des-bles.com](mailto:president@chemin-des-bles.com)



## Police – Conseils de sécurité

### Visibilité



A l'aube, au crépuscule et de nuit mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les couleurs et les détails. C'est pourquoi les personnes habillées de vêtements sombres et les moyens de locomotion douce sans éclairage ou munis d'un éclairage insuffisant ne sont souvent pas vus à temps. Si vous portez des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants, vous serez perceptible à une distance de 140 mètres.

Pour plus de conseils, consultez le <https://votrepolice.ch>

## Agenda

Votations fédérales et  
élection complémentaire

**dimanche 28 novembre 2021** + d'infos sur le tout-ménage spécifique.

Conseil général

**lundi 13 décembre 2021** à 20h15 à Chêne-Pâquier à la salle communale. A ce jour, pour participer à l'assemblée, seuls le port du masque et la désinfection des mains sont requis. Par contre, le Certificat Covid sera obligatoire pour prendre part à l'apéritif qui suivra le conseil.